

Exigence de qualité

Additionalité

Conformité à la méthode Carbon Agri (Label Bas Carbone) : «Compte tenu de la réglementation actuelle et des progrès technologiques, sans valorisation économique des réductions d'émissions, les pratiques visant à diminuer les émissions de GES et à accroître le stockage de carbone sur les exploitations ne seront pas mises en place par les éleveurs. Sans projet additionnel, il n'y aurait donc pas de baisse significative de l'intensité carbone des produits lait et viande bovine dans les années à venir.»

Transparence - Exactitude - Complétude

La démarche s'appuie sur deux niveaux de diagnostic :

- niveau 1, premier aperçu des performances environnementales de l'exploitation, pour la sensibilisation,
- niveau 2 plus complet, permet une aide à la décision en proposant des leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation.

Le diagnostic est réalisé avec un souci de vision globale de l'impact de l'exploitation sur l'environnement à travers :

- des indicateurs : changement climatique, stockage de carbone, qualité de l'eau, épuisement des ressources énergétiques, performance nourricière et économique, condition de travail ;
- des Gaz à effet de serre identifiés : dioxyde de carbone (CO2), méthane (CH4) et protoxyde d'azote (N2O) ;
- des postes pris en compte : système digestif des ruminants via la fermentation entérique, gestion des effluents, fertilisation azotée des cultures, consommation d'énergie des bâtiments et des tracteurs.

Il est réalisé à partir de l'outil CAP'2ER certifié par l'organisme Ecocert Environnement, dont le guide méthodologique est disponible sur le site «<http://www.ferme-laitiere-bas-carbone.fr>».

Cohérence et comparabilité

La méthodologie est comparable pour les diagnostics initiaux et à 3 et 5 ans pour la phase d'évaluation de progrès (accompagnement interne à 3 ans dans le dispositif national Ferme Bas Carbone et audit externe à 5 ans pour le Label Bas carbone).

Permanence de la séquestration carbone

La pérennité des projets n'est pas précisée au delà de 3 ans (dispositif Ferme Bas Carbone) ou 5 ans pour la Labellisation Bas Carbone. La méthode Carbon Agri précise «La durée maximale d'un projet est de 5 ans, renouvelable, sous réserve de redémontrer l'additionnalité».

Concernant la permanence des crédits carbone, l'objet premier du dispositif est la réduction des émissions de GES de l'exploitation laitière et la méthode Carbon Agri (Label Bas Carbone) prévoit des rabais en cas de risque de non permanence séquestration carbone.

Vérification et audition

L'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action à l'année 5 est réalisée par des conseillers agréés Carbon Agri : conseillers des Chambres d'agriculture, des Entreprises de Conseil en Elevage ou encore des laiteries formés à l'outil de diagnostic carbone (environ 600 conseillers formés en 2020).

Des discussions sont en cours pour réduire le délai d'audit à 3 ans (selon dispositif national Ferme Laitière Bas Carbone).

INFORMATIONS

Contact :

Mme Sarah COLOMBIE, Consultante Innovation - Climat – Air - Environnement,
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
sarah.colombie@pl.chambagri.fr

IDELE, contact : <http://fr.france-genetique-elevage.org/Contact.html>

France Carbon Agri Association, contact : <https://france-carbon-agri.fr/france-carbone-agri-association/>

Sites internet :

La Ferme Laitière Bas Carbone : <http://www.ferme-laitiere-bas-carbone.fr/>

Outil CAP'2ER : <https://cap2er.fr/Cap2er/> et <http://idele.fr/services/outils/cap2er.html>

Chambre d'Agriculture des PAYS de la Loire : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-acteur-du-territoire/impulser-une-agriculture-bas-carbone/>

France Carbon Agri Association : <https://france-carbon-agri.fr/>

Rédigé par le Cerema

Frédérique Reffet (Direction Territoriale Méditerranée), Maud Jarru et Monique Rosset (DT Centre Est), Valérie Potier

FERME laitière BAS CARBONE

Pays de la Loire



Crédit photo : Ferme laitière bas carbone

Opérateurs du dispositif

Le dispositif national est une initiative portée et développée par le CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière), et collabore avec les chambres d'agriculture, France Conseil Elevage (fédération nationale des entreprises de conseil en élevage) et l'Institut d'élevage IDEL.

La gouvernance du dispositif est assurée par le comité de pilotage Ferme Laitière Bas Carbone (FLBC) animé par la Chambre d'agriculture et rassemblant les financeurs et les principaux acteurs.

Bénéficiaires

Agriculteurs, exploitations laitières.

Financeurs

Agriculteurs pour la mise en œuvre du plan d'actions.
En Pays de la Loire pour le diagnostic, formations, aide au plan d'actions : Région, interprofession laitière (CNIEL et CIL OUEST), VIVEA (Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles), ADEME, Fonds européens. Des modalités de financement via l'achat de crédits carbone ou le mécénat sont à l'étude (contribution entreprises par exemple), le dispositif actuel ne valorisant pas le "bénéfice" carbone. La valorisation des crédits carbone est possible en répondant à l'appel à projet de France Carbon Agri Association.

Types de projets éligibles

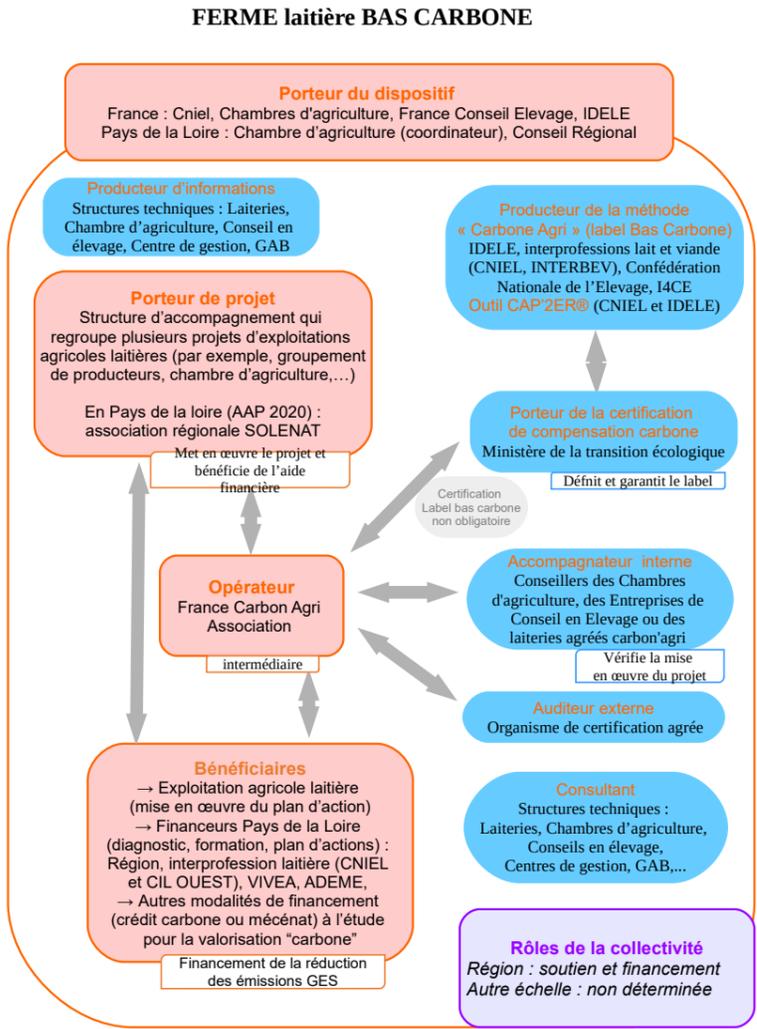
Séquestration de carbone

Évaluée, valorisée en crédits carbone via la méthode Carbon Agri en répondant à l'appel à projet de France Carbon Agri Association.

Éfficacité énergétiques et GES

Réduire les émissions de gaz à effet de serre par des actions de performance des exploitations laitières.

Descriptif du dispositif



Période de validité
2019-2027

Territoires et localisations des interventions
France entière.

Nombre de projet éligibles
Plus de 9 600 éleveurs laitiers sont engagés en France. En Pays de la Loire, 300 exploitations engagées et notifiées au Ministère dans le cadre du 1er Appel à Projet national (AAP).
Objectif régional : engagement de 400 exploitations dans le dispositif (diagnostic, plan d'actions, mise en oeuvre sans obligation à la Labellisation Bas Carbone) sur 5 200 exploitations.

Volume de crédits carbone délivré (teqCO2 évités, séquestrés)
En Pays de la Loire, estimation de 140 000 teqCO2 évités sur 5 ans, soit une moyenne de 470 teqCO2 évités par exploitation (1er AAP national).

Prix de la teqCO2
Le prix négocié serait autour de 35 €/T CO2 équivalent pour les participants au 1er AAP de France Carbon Agri Association.



Le dispositif « Ferme bas carbone » est une démarche de filière qui accompagne les éleveurs laitiers français dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir d'un diagnostic individualisé en année «zéro».

- Les étapes de la démarche mise en place en Pays de la Loire :
- un accompagnement des agriculteurs pour la réalisation du diagnostic,
 - une formation de 2 jours au dispositif,
 - une visite de 1/2 j sur le site,
 - l'élaboration du plan d'actions avec l'exploitant, qui définit les leviers d'action adéquats à son exploitation et à ses objectifs,
 - un accompagnement de la mise en œuvre des plans d'action,
 - une visite de suivi à 3 ans (accompagnement interne du dispositif Ferme Laitière Bas Carbone),
 - audit externe à 5 ans pour la Labellisation Bas Carbone.

En Pays de la Loire, les premiers diagnostics ont été réalisés à l'automne 2019, et sont en cours de finalisation. Un rythme de croisière de 400 exploitants / an est souhaité.

La phase de mise en oeuvre des plans d'action et notamment leur financement seront lancés en fonction des modalités de financements retenues, actuellement à l'étude, à partir de 2 options :

- soit à la validation des crédits carbone en année N+5, conformément à la méthode Carbon Agri (Label Bas Carbone), qui sert de référence sans être obligatoire dans le dispositif ; cette option est contrainte par les délais de déblocage des financements faisant suite à la validation des crédits carbone (N+5 ans), temporalité incompatible avec le besoin de financement à l'année 1, ce que ne permet pas actuellement le Label Bas Carbone ;
 - soit un système de mécénat porté par une association permettant la reconnaissance d'utilité publique et l'éligibilité au crédit d'impôt valorisant la contribution à l'action territoriale.
- Les diagnostics sont cofinancés à 50 % par l'interprofession laitière (CIL Ouest) et à 50 % par CR PDL. La formation financée par Vivea et la visite de l'exploitation par l'Ademe.

Label et méthode

La méthode du dispositif Ferme Laitière Bas Carbone s'inspire de la méthode Carbone Agri (élevage laitier) ce qui la rend compatible avec le label bas carbone.

La labellisation Bas Carbone, non obligatoire, sert de référence fiable pour définir et financer les projets. Elle constitue un atout pour la mise en oeuvre et permet d'apporter une sécurisation, notamment en assurant les risques liés :

- aux coûts d'investissement et des actions se révélant inadaptées,
- aux surcoûts générés par la mise en œuvre du plan et la montée en compétence,
- à la sécurisation du rendement de l'exploitation,
- à la prise de risque pour l'exploitation.

Co-bénéfices environnementaux

Le diagnostic réalisé à partir de l'outil CAP'2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales et Elevage Ruminants), évalue plusieurs indicateurs environnementaux :

- le maintien de la biodiversité en m² équivalent de biodiversité / litre de lait,
- la qualité de l'eau : acidification en kg eq S02 et eutrophisation en kg eq PO4,
- de changement climatique en kgeq CO2 (CH4, N2O, CO2),
- de stockage de carbone en kg carbone / an (réalisé sur l'exploitation, notamment grâce à la présence des haies et à la gestion des prairies).

Autres indicateurs de suivi

L'outil de diagnostic CAP'2ER évalue également des indicateurs :

- d'épuisement des ressources énergétiques (directes et indirectes) en MJ,
- de performance nourricière en nb de personnes nourries / an,
- de performance économique : coût de production, EBE/produits bruts,
- de condition de travail en quantité de travail, pénibilité.

CAP'2ER a été développé dans le cadre du projet LIFE Dairy Carbone et porté au niveau national par le CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière) et l'IDELE (Institut de l'élevage).